

Hautes Pyrénées : Pollution de l'air

Restrictions de circulation



Hautes Pyrénées : Pollution de l'air

En raison de fortes concentrations de particules dans l'air et des prévisions météorologiques des prochains jours défavorables à leur dispersion, un épisode de pollution est prévu sur le département des Hautes-Pyrénées. La procédure d'alerte est mise en place suite à la persistance de l'épisode de pollution.

Le préfet des Hautes-Pyrénées a pris les mesures suivantes :

- L'interdiction de l'incinération des végétaux sur pied (écobuage) et le brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles sur l'ensemble du département, à compter du 22 février 2019, à 15 h et ce, jusqu'à nouvel ordre ;
- L'abaissement de 20 km/h de la vitesse des véhicules à moteurs sur l'autoroute A64, dans la traversée du département des Hautes-Pyrénées, **à compter du vendredi 22 février 2019, à 15 h** et jusqu'à la fin de la procédure d'alerte.